

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/01/2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylviane EBRARD, maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

## Etaient présents :

M. COUPEL François, M. DECHARME Olivier, Mme EBRARD Sylviane,  
M. GIRAULT Christian, M. LAVIEC Benoit, M. LECARPENTIER Vincent,  
M. RAZAFINARIVO Jimmy, Mme TAPIN Béatrice, Mme VERIER Marie

## Procurations :

M. ELTER Jean donne pouvoir à Mme EBRARD Sylviane, Mme MONNIER  
Erika donne pouvoir à Mme TAPIN Béatrice

## Etaient excusés :

M. ELTER Jean, Mme MONNIER Erika

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme VERIER Marie

Date de convocation  
25/01/2022

AVENANT CONVENTION SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA  
HAUTE DORETTE

Date d'affichage  
14/02/2022

Madame le maire présente au conseil le projet d'avenant du procès-verbal de transfert des ouvrages au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Dorette.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

Elle indique qu'un excédent d'exploitation de 60 000,00 € sera versé par la commune au syndicat : 20 000,00 € en 2023 – 20 000,00 € en 2024 et 20 000,00 € en 2025.

Le syndicat remboursera les échéances d'emprunt.

et publication du :

.././....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré.

- autorise Madame le maire à signer l'avenant;

Adopté à l'unanimité  
Pour extrait certifié conforme  
Le maire,

Sylviane EBRARD